

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 OCTOBRE 2025 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY, Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, DOMERGUE Gilles.

Absents excusés : Narcisse OHIN, Fabienne VIGNIER, Dominique MERLE, Maryse MORNET-KOHLER

Absent : M. Claude GIRAULT

DEMANDE DU MAIRE

M. le Maire demande au Conseil qui accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir « Soutien à l'Hôpital de Ruffec ». Le Conseil accepte sa demande.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Éric DESAIVRES intervient en indiquant qu'il y a une erreur dans la transcription du titre qui n'est pas approprié, à savoir : Formation Prévoyance Santé, il y a lieu de lire « Convention », l'erreur sera rectifiée.

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 08 septembre 2025.

ASSURANCES PREVOYANCE / SANTE DES AGENTS

MAINTIEN DE SALAIRE : La prévoyance maintien de salaire est déjà en place pour nos agents, elle leur permet de percevoir leur salaire à environ 90% en cas d'arrêt maladie prolongé. Le contrat groupe arrivant à échéance au 31/12/2025, le Maire propose au Conseil d'adhérer une nouvelle fois au Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion au 01/01/2026 pour 6 ans, la MNT étant le groupe retenu (Mutuelle Nationale Territoriale).

Si les agents adhèrent au contrat groupe, une participation obligatoire de l'employeur leur est versée. Aujourd'hui la commune participe à hauteur de 12€ par agent.

Le Conseil décide de retenir le contrat groupe et de verser une participation de 15 € aux agents qui adhéreront à ce contrat, compte tenu de l'augmentation des taux de cotisations pour 2026.

SANTE : A compter du 1^{er} janvier 2026, les collectivités doivent proposer une mutuelle à leurs agents ainsi que fixer le montant de la participation suivant le type de convention retenue la collectivité et l'agent.

Il y a deux possibilités : laisser choisir l'agent sa propre mutuelle (labellisée ou non) ou choisir le contrat groupe, la participation de l'employeur doit être au minimum de 15€.

Nos agents ont été interrogés et leur choix se porterait plus sur la conservation de leur mutuelle personnelle actuelle.

Après débat le Conseil opte pour laisser le choix aux agents de prendre leur mutuelle et participer à hauteur de 20€ par agent (uniquement pour une mutuelle personnelle mais avec convention labellisée)

Cette proposition sera donc soumise à la commission technique pour accord puis sera validée lors d'un prochain conseil municipal.

MODIFICATIONS DES STATUTS MELLOIS EN POITOU

Tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les documents concernant les modifications apportées aux statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1^{er} janvier 2026.

A noter que les compétences présentées sont déjà exercées mais ont été complétées ou régularisées.

Gilles DOMERGUE demande pourquoi, ne pas faire un seul syndicat d'eau pour tout le Mellois ? M. le Maire lui répond que c'est impossible puisque les compétences des Syndicats ne s'arrêtent pas à la frontière de Mellois en Poitou mais débordent aussi sur les départements limitrophes et sont répartis par bassins versants. Le Conseil valide à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITES ET COMPTES 2024 (CA) DE MELLOIS EN POITOU

Tous les membres du Conseil ont reçu préalablement les documents, rapports et comptes 2024 de chaque service de la communauté de communes.

Le Conseil valide à la majorité (moins une abstention) les rapports d'activités et le CA 2024.

RAPPORTS D'ACTIVITES DU SYNDICAT D'EAU 4B

M. le Maire présente les documents reçus avant la réunion par les membres du Conseil.

Le Conseil valide à l'unanimité les rapports d'activités du Syndicat d'Eau 4B, services Production et service Alimentation.

SCHEMA DE MUTUALISATION DE MELLOIS EN POITOU (CC Mellois)

Isabelle BAUDRIT présente le travail qui a été fait en amont pour établir une proposition de schéma de mutualisation. La CC Mellois en partenariat avec agents et élus des communes volontaires se sont réunis pour inventorier les besoins éventuels de chaque commune dans le même bassin de vie. Ce schéma offre par exemple la possibilité de mutualiser du matériel, personnel, services...entre communes ou entre communes et communauté de communes par le biais de convention facultative.

Le Conseil valide à l'unanimité le schéma de mutualisation.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PERIMETRE L'OUGC COGEST'EAU

M. le Maire fait part au Conseil de la demande qui est faite, et qui concerne le sud du département en limite de notre département avec la Charente et la Charente Maritime. En résumé il nous est demandé de voter l'autorisation d'irrigation pour les 15 prochaines années de 50 millions de mètres cubes d'eau qui bénéficierait à tous les professionnels de l'agriculture (maraîchers, irrigants, éleveurs, etc...).

Après débat du Conseil, il est décidé à l'unanimité de s'abstenir d'une quelconque décision, car le Conseil ne se sent pas compétent ni légitime pour délibérer sur un tel sujet.

NUMEROTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE RUE

Un bâtiment agricole situé rue de l'église à PIOUSAY a besoin d'un numéro suite à un changement de propriétaire, à l'unanimité le Conseil autorise la délibération pour que ce bâtiment porte le numéro 4 rue de l'Eglise. La Base d'adressage Nationale sera mise à jour.

HOPITAL DE RUFFEC

M. le Maire expose qu'il a été interpellé par la possibilité de fermeture du service des urgences et du SMUR de l'hôpital de Ruffec dans le cadre de restrictions budgétaires.

Cet hôpital est un enjeu majeur de notre territoire par le besoin et la proximité pour la population.

A l'unanimité le Conseil valide la prise de la délibération suivante :

La population est en droit d'exiger que l'Etat garantisse la qualité et la sécurité des soins que les ARS doivent mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement notre population est en danger. A ce titre, nous, élus de la commune de VALDELAUME demandons à l'unanimité :

- Que l'égalité d'accès aux soins pour tous soit respectée sur notre territoire.
- Que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers.
- Que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge à hauteur des besoins du territoire.
- Que le nombre de lits ouverts soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formations des professionnels de santé.
- Que la permanence des urgences et du Smur 24h/24 – 7jrs/7 soit garantie pour les deux fonctions. Cette permanence ne peut être sécuritaire pour la population du territoire qu'avec l'accessibilité, et aux urgences, et au Smur, 24h/24h et 7 jrs/7 pour chaque.

Le Conseil s'oppose et s'opposera à toute autre organisation.

CREATION DE POSTE

Mme Lucette VIDAULT, Agent d'entretien des locaux et gestionnaire des salles, part à la retraite au 1^{er} avril 2026, un recrutement a été lancé pour son remplacement.

Toutefois, le tableau des effectifs à ce jour étant complet, il y a lieu de créer un emploi permanent contractuel pour cette personne, de façon à lui établir un CDD d'un an renouvelable.

A l'unanimité le Conseil donne son accord pour la création de ce poste.

DIVERS

- 11 Novembre : après la cérémonie habituelle, le pot se tiendra à ARDILLEUX ; des flyers seront distribués à la population.
- Vœux du Maire : ils auront lieu à BOUIN le dimanche 11 janvier 2026
- Colis de Noël : ils seront distribués le 14 décembre 2025 au matin chez les habitants de 75 ans et plus.
- Abonnements téléphoniques des salles des fêtes : il n'est plus obligatoire d'avoir un téléphone dans les salles des fêtes désormais tout le monde a un téléphone portable, il est donc décidé de supprimer les abonnements dans toutes les salles sauf celle de Pioussay qui sert de cantine et de lieux de rassemblements pour l'école.
- Association de soutien au Maroc : Le Maire explique que Mme LEVEQUE, habitante de Villemanan, fait partie de cette association laquelle fait appel régulièrement à des dons de vêtements auprès du public afin d'apporter un soutien à une région du Maroc. La Commune a l'habitude de lui mettre à disposition un local pour la réception des dons.
- Logement de Bouin : c'est toujours en cours, le Maire espère une fin de travaux pour cette fin d'année.
- Incivilités déchets : de plus en plus d'incivilités sont notées liées à un mauvais tri des déchets et des dépôts sauvages, il a donc été décidé d'acheter plusieurs caméras de surveillance afin de verbaliser les contrevenants.
- Eaux pluviales : plusieurs demandes de riverains ont été reçues en mairie pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales sur la voirie devant leur propriété. Des études sont à prévoir à ce sujet.
- Eclairage public : encore des défaillances dans le fonctionnement de l'éclairage dans certains villages et rues. Le Maire espère que le problème va être rétabli avec le changement horaire en fin de ce mois.
- Illuminations de Noël : suite à une question, le Maire explique que les agents ont commencé à réviser le matériel pour installer les décorations en décembre, lesquelles seront réparties sur la commune en fonction des branchements existants.

Fin de la réunion 22h30.

La secrétaire de séance

Isabelle Baudrit



Le Maire

Emmanuel Caquineau

